

Conditions Générales de la Plateforme Porteur de projet

Article 1. Identification

La Société VETTED, (société par actions simplifiée) au capital de 15.000 euros, domiciliée 86-88 avenue du Général de Gaulle - 77270 Villeparisis, inscrite au RCS de Meaux sous le numéro 892 714 619 et dont le numéro de TVA est le FR59892714619 (ci-après l'« Éditeur » ou « VETTED ») est propriétaire de la Plateforme accessible via l'adresse URL www.vetted.fr (ci-après la « Plateforme »). Le site est hébergé par AWS et le Directeur de publication est Bertrand MATHIEU.

Article 2. Définitions

Dans les présentes, les termes ci-dessous ont la signification qui leur est ici donnée :

Porteur de projet : désigne une entreprise durable ou une entreprise en recherche d'expertises pour devenir durable qui a recours à la Plateforme afin d'être mise en relation avec une communauté d'experts. Le Porteur de projet doit être inscrit sur la plateforme pour y déposer une demande.

Communauté d'experts aussi appelé expert : désigne une entreprise de solutions durables (fournisseur de solutions digitales, locales et décarbonées). L'expert s'inscrit gratuitement sur la Plateforme.

Expertise : désigne les prestations de conseils et d'expertises recherchées par le porteur de projet sur la Plateforme.

CG ou Contrat : désigne les présentes conditions générales.

Contenu : désigne les éléments et informations insérés par le Porteur de projet sur son annonce / son projet. Chaque Utilisateur reste propriétaire et responsable du Contenu qu'il insère.

Parties : désigne dans les présentes VETTED et le Porteur de projet.

Plateforme : désigne la Plateforme technique proposée par VETTED via l'adresse URL www.vetted.fr afin de mettre en relation un porteur de projet et un expert professionnel.

Service(s) : désigne les services de mise en relation proposés par la société VETTED sur la Plateforme.

Article 3. Objet

La Plateforme est une place de marché en ligne dédiée à la mise en relation entre des Porteurs de projets (entreprises durables ou entreprises en recherche d'expertises pour devenir durable) et une Communauté d'Expert professionnels pour les entreprises durables (experts fournisseurs de solutions digitales, locales et décarbonées). La Plateforme permet à un Porteur de projet d'être mis en relation avec un Expert dans le but qu'ils contractent ensemble par la suite.

Le Porteur de projet s'inscrit sur la Plateforme, rédige un Contenu et publie une description du projet pour lequel il cherche une mise en relation. L'expert s'inscrit sur la Plateforme dans le but d'être mis en relation avec un Porteur de projet.

VETTED ne fait que permettre la mise en relation entre le Porteur de projet et l'Expert grâce à la Plateforme. VETTED n'est donc pas responsable de la relation contractuelle entre le Porteur de projet et l'Expert, ni des conséquences de celle-ci.

Le Porteur de projet reconnaît avoir été suffisamment informé et que le Service proposé par VETTED lui convient.

Toute création de Compte entraîne l'acceptation pleine et entière des présentes CG, CGU ainsi que des Politiques de confidentialité dont le Porteur de projet reconnaît avoir eu connaissance.

Si le Porteur de projet ne souhaite pas accepter les CG, il ne pourra pas être mis en relation avec un Expert. Chaque Porteur de projet s'engage à respecter lesdites CG lesquelles sont réputées avoir été acceptées avant toute inscription par une croix dans le case « acceptation des termes et conditions » sur le Site.

Ces CG constituent le document contractuel opposable aux Parties, prévalent et annulent tout autre document. Ces CG sont mises à la disposition du Porteur de projet et sont consultables sur la Plateforme. VETTED conserve la possibilité de modifier à tout moment ces CG afin de respecter toute nouvelle réglementation. Le Porteur de projet qui ne souhaite pas que les relations contractuelles soient régies par la nouvelle version devra le notifier à VETTED.

Article 4. Accès / Conditions d'accès à la Plateforme

L'accès à la Plateforme nécessite pour le Porteur de projet de disposer d'un accès Internet. Tous les coûts nécessaires à l'équipement, à la connexion à Internet sont à l'entière charge de l'Utilisateur.

Le Porteur de projet déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative et que nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;
- l'Éditeur a pris d'importantes mesures de sécurisation de l'accès à la Plateforme, selon une obligation de moyen, mais que les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par l'Utilisateur à ses risques et périls ;
- Internet est un réseau ouvert et il lui appartient donc de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Porteur de projet renonce à engager la responsabilité de l'Éditeur concernant un événement mentionné ci-dessus, sauf violation d'une obligation de moyen.

Article 5. Inscription sur la Plateforme – Vie du Compte

Le Porteur de projet reconnaît avoir vérifié l'adéquation de la Plateforme à ses besoins et avoir reçu toutes les informations et conseils nécessaires sur la Plateforme et les Services.

5.1. Inscription

Pour s'inscrire sur la Plateforme, le Porteur de projet doit créer un compte en renseignant certaines informations (nom, prénom, société, numéro d'identification, fonction, adresse, email, téléphone, description du projet, etc.) et choisissant un identifiant et un mot de passe pour accéder à la Plateforme.

Le Porteur de projet s'engage à vérifier, mettre à jour et garantir l'exactitude des informations indiquées sur son compte être en mesure de démontrer à VETTED sa qualité de Professionnel.

Pour être mis en relation avec un Expert, le Porteur de projet doit formuler son besoin/ projet et régler le montant indiqué auprès de VETTED.

5.2. Vie du Compte

L'inscription sur la Plateforme est valable pour une durée indéterminée.

Le compte peut être fermé sur simple demande du Porteur de projet via la Plateforme ou être fermé ou suspendu par VETTED en cas de non-respect par le Porteur de projet de ses obligations, de manquement aux présentes CG, de plainte d'un Expert. Quel que soit le cas de fermeture/ suspension, aucune indemnité ne sera versée au Porteur de projet.

Article 6. Prix – Règlement

L'accès à la Plateforme est gratuit pour le Porteur de projet, la prestation de recherche et de mise en relation est quant à elle payante.

Le tarif des Services proposés par VETTED est exprimé en Euros H.T et sont mentionnés sur le Site. Le prix peut faire référence au prix d'un abonnement mensuel ou au prix unitaire pour l'achat d'une prestation.

En cas d'opérations commerciales, une réduction de prix ou gratuité des frais d'inscription ou de l'abonnement peuvent être accordées. En l'absence de mention en ce sens sur le Site ou d'obtention de code, aucune réduction ne sera appliquée.

VETTED se réserve le droit de modifier ou réviser ses prix étant précisé que toute modification de tarif sera notifiée au Porteur de projet au moins un (1) mois avant sa date d'application si ces prix sont moins favorables au Porteur de projet. À défaut de contestation par le Porteur de projet dans un délai de sept (7) jours, ceux-ci sont réputés avoir été définitivement et irrévocablement acceptés par le Porteur de projet.

Pour procéder au règlement, le Porteur de projet effectue le paiement de façon sécurisée par le biais de la solution de paiement de Lyra. Le paiement vaut acceptation expresse des CGU de la société Lyra.

Le Porteur de projet garantit à VETTED qu'il dispose des autorisations éventuelles pour effectuer le règlement.

En cas de défaut ou retard de paiement de tout ou partie du prix, toute somme impayée produira de plein droit et automatiquement des intérêts de retard au taux d'intérêt légal défini par la Banque Centrale Européenne majoré de dix (10) points (sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur en France), sans mise en demeure préalable et sans préjudice des dommages intérêts que VETTED serait en droit de solliciter. Une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € au titre des frais de recouvrement sera exigible de plein droit pour le Porteur de projet professionnel.

Après réception du paiement, une facture est alors établie et émise par VETTED sur la base des informations fournies par le Porteur de projet.

Article 7 : Commande

Pour profiter des Services de la Plateforme, le Porteur de projet s'inscrit sur la Plateforme et explique son besoin/ son projet. VETTED lui propose le paiement du prix à payer pour la mission de recherche et mise en relation avec un Expert (prix fixe unitaire ou abonnement mensuel).

À compter du paiement effectif, VETTED met en contact / connecte le Porteur de projet avec un Expert. La relation entre le Porteur de projet et l'Expert n'est pas traitée sur la Plateforme et VETTED est extérieure à cette relation contractuelle.

Article 8. Rétractation

Le Porteur de projet ne bénéficie pas du droit de rétractation eu égard à sa qualité de professionnel.

Article 9. Engagements et Responsabilité du Porteur de projet

9.1. Dans le cadre de son Utilisation de la Plateforme

Le Porteur de projet s'engage à ne pas utiliser la Plateforme à d'autres fins que celles précisées aux CG. Ainsi, le Porteur de projet n'a pas le droit de tenter de décompiler la Plateforme ou passer outre pour contacter directement un Expert inscrit sur la Plateforme.

VETTED se réserve le droit d'éditer et/ou de supprimer tous comptes qui contreviendrait aux CG.

L'accès au compte se fait par un identifiant et un mot de passe qui sont strictement personnels. Le Porteur de projet est responsable de son compte et des actions de toute personne utilisant son compte.

Le Porteur de projet est seul responsable de la description de son besoin/ du projet pour lequel il sollicite une mise en relation. En cas d'erreur du descriptif, il assumera seul les éventuelles prestations complémentaires nécessaires et surcoûts y afférents.

9.2. Dans le cadre de son intervention sur la Plateforme

Le Porteur de projet s'engage sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative, à ne diffuser aucun message ou information à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, menaçant une personne ou un groupe de personnes, à caractère pornographique ou pédophile, incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou autre, portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Le Porteur de projet s'engage à être en possession de toutes les déclarations et formalités nécessaires à son activité, ainsi qu'à satisfaire à toutes ses obligations légales, sociales, administratives et fiscales et à toutes les obligations spécifiques qui lui incombent, dans le cadre de son activité et de l'utilisation des Services.

9.3. Engagement concernant le paiement effectif

Le Porteur de projet s'engage à procéder immédiatement au règlement du prix à payer pour profiter des Services de VETTED. Le Porteur de projet s'engage à ne pas demander l'annulation de son paiement à son établissement financier dans le cadre d'un abonnement mensuel.

Article 10. Responsabilité de VETTED

10.1. Concernant l'accessibilité à la Plateforme

VETTED fera son possible pour que la Plateforme soit accessible sur Internet selon une obligation de moyen. VETTED fera ses meilleurs efforts pour qu'elle fonctionne de manière fiable et continue, mais ne peut garantir le fonctionnement ininterrompu et sans erreur. VETTED s'engage à prendre toute précaution raisonnable pour assurer la protection de la Plateforme et à en sécuriser l'accès.

Le Porteur de projet est informé des limites inhérentes à Internet et fait une utilisation de la Plateforme à ses risques et périls.

10.2. Concernant la relation contractuelle entre l'Expert et le Porteur de projet

VETTED n'intervient pas dans la relation contractuelle entre l'Expert et le Porteur de projet.

VETTED met à la disposition des Porteurs de projets et Experts des outils et moyens techniques leur permettant d'entrer en relation.

Sa responsabilité se limite à la fourniture de ces moyens et à la mise en relation. VETTED publie de bonne foi sur la Plateforme les éléments fournis par le Porteur de projet et ne peut être tenue pour responsable de l'inexactitude de ces informations.

La responsabilité qui pèse sur le Porteur de projet ou l'Expert ne peut être en aucun cas imputée à VETTED. La responsabilité de VETTED ne sera pas engagée en cas de défaillance de l'Expert dans sa mission, si les informations relatives au projet ne sont pas exactes, si la prestation rendue par l'Expert n'est pas conforme à la demande / au besoin du Porteur de projet.

10.3. Concernant le transfert d'argent

Pour la sécurité des transactions, VETTED a choisi de confier les tâches de collecte et de conservation éventuelle de données à un prestataire en matière de paiement certifié PCI-DSS, dénommé Lyra. Cette norme est un standard de sécurité international assurant la confidentialité et l'intégrité des données bancaires des porteurs de cartes.

VETTED ne saurait être tenue pour responsable des modifications, erratums, etc. susceptibles d'apparaître dans les informations diffusées par le Crédit agricole.

10.4. Responsabilité

VETTED est responsable de tout dommage direct et prévisible dans la limite du prix versé par le Porteur de projet.

La responsabilité de VETTED ne pourra en aucun cas être engagée au titre de tout dommage indirect, tel que les pertes de chiffre d'affaires ou bénéfice, pertes ou altérations des données, atteinte à l'image, etc.

10.5. Exclusion en cas de force majeure

De manière générale, VETTED ne pourra voir sa responsabilité engagée pour tout dommage causé par un fait de force majeure, par l'Expert, un Porteur de projet ou par un tiers.

Article 11. LE SERVICE CLIENT

Pour toute question ou aide, le Porteur de projet peut contacter VETTED par mail à l'adresse : support@vetted.fr.

Article 12. Respect des droits de propriété et de la Protection des droits d'auteur

Sauf mention contraire, les éléments accessibles sur la Plateforme tels que les bases de données, les outils de gestion, les textes et plus généralement l'ensemble des informations mises à disposition sont la propriété pleine, entière et exclusive de VETTED.

Le Porteur de projet s'interdit notamment :

- de copier ou de reproduire, décompiler, en tout ou partie la Plateforme par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme ;
- d'utiliser la Plateforme autrement que selon les stipulations strictement interprétées des présentes CG.

Son inscription ne lui confère qu'un droit d'usage privé personnel, non transmissible et non exclusif. Toute utilisation des éléments de la Plateforme sans autorisation sera susceptible d'être caractérisée comme des actes de contrefaçon et seront susceptibles de poursuite.

Article 13. Indépendance des Parties

Les Parties sont indépendantes et aucune société commune n'est créée entre les Parties.

Article 14. Utilisation loyale de la Plateforme

Le Porteur de projet s'engage à faire une utilisation loyale de la Plateforme et s'interdit de contourner la Plateforme.

Article 15. Loi applicable

Les présentes CG sont soumises au droit français.

Article 16. Règlement des litiges

Tout différend né de l'interprétation ou exécution des CG, fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut de solution amiable intervenue entre VETTED et le Porteur de projet, le litige sera soumis aux tribunaux compétents, selon les dispositions légales en vigueur.

En cas de litige entre un Expert et un Porteur de projet, VETTED n'est pas partie au litige mais VETTED peut collaborer afin de trouver une solution.